



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 14097

## Texte de la question

M. Gilbert Biessy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions d'inscription des étudiants algériens en premier et deuxième cycle universitaire en France. En effet, une circulaire de son prédécesseur du 27 février 1997 invoquant la situation en Algérie et l'impossibilité de mettre en place la procédure obligatoire d'admission préalable, définit le cadre dans lequel les étudiants algériens peuvent accéder aux universités françaises. Compte tenu du délai requis et des critères exigés, cette circulaire a été un véritable obstacle à l'inscription des étudiants algériens aux universités françaises à la rentrée 1997-1998. A titre d'exemple, aucun étudiant algérien n'a pu s'inscrire à l'université Joseph-Fourier de Grenoble à la rentrée précédente. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre une nouvelle circulaire annulant celle du 27 février 1997 et, dans cette hypothèse, les prochaines mesures pour l'accueil des étudiants algériens à l'université.

## Texte de la réponse

Cette année encore, en raison de la situation qui continue à prévaloir en Algérie, la procédure réglementaire d'admission préalable en premier cycle universitaire n'a pu être mise en place en raison, notamment, de l'impossibilité de convoquer les étudiants aux épreuves de compréhension de français. Des dispositions spécifiques ont été prises par le ministère des affaires étrangères en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie pour permettre, malgré cette situation, à différentes catégories d'étudiants algériens de s'inscrire dans les universités françaises à la rentrée 1998. A cet effet, de nouvelles indications ont été adressées aux universités pour cette rentrée, le 13 mars 1998. Elles précisent notamment que les candidats à une inscription en premier ou deuxième cycle, répondant à des catégories déterminées, doivent s'adresser au service culturel de l'ambassade de France à Alger ; les étudiants en troisième cycle doivent s'adresser directement à l'université de leur choix.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Biessy](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14097

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1998, page 2606

**Réponse publiée le :** 3 août 1998, page 4301